

Mais au fait, pourquoi le mot "sirène" ?

Définitions du mot Sirène

Sens 1: Puissant appareil de signalisation sonore (synonyme alarme).

Sens 2 : créature hybride moitié femme et moitié poisson qui attirait, par la douceur de son chant, Les marins sur les écueils de la mer de Sicile mi-femme et mi-oiseau (tradition antique) ou mi-femme et mi-poisson (tradition médiévale).

Le son des sirènes évoque la plupart du temps des mots comme accident, incendie, guerre...

Déjà dans l'Antiquité, les sirènes avaient mauvaise réputation (cf. l'épisode de l'Odyssée d'Homère : Ulysse et les Sirènes).

La sirène fut inventée par le physicien Charles Cagniard de la Tour (physicien et ingénieur français) en 1819 : un sifflet rotatif est actionné sous pression ; plus la pression est forte, plus le sifflet tourne vite et plus le son est aigu.

En 1819, il invente la sirène qui porte son nom. Cette sirène est actionnée à l'air comprimé dont le débit réglable permet de faire varier la vitesse de rotation d'un disque métallique, et donc la hauteur du son émis. On dispose ainsi d'une source sonore de fréquence variable et connue.